

d'HELLENCOURT
AVOCATS

 Résidence le Dumas, Bât A
129 rue Alexandre Dumas
80090 AMIENS
contact@dhellencourt-avocats.fr
Tél. 03 22 89 43 28 Fax. 03 22 45 35 70

**CABINETS
SECONDAIRES**

12, av. du G ^{al} Leclerc 80270 AIRAINES Tél. 03 22 29 29 28	11 bis, rue de la République 80800 CORBIE Tél. 03 22 96 91 55
4, rue du C ^{dt} Unique 80600 DOULLENS Tél. 03 22 32 46 68	15, rue Gambetta 80500 MONTDIDIER Tél. 03 22 78 89 23
	51, rue Jean Jaurès 80170 ROSIÈRES Tél. 03 22 88 15 04


Bâtonnier d'Amiens à Vocation

Certifié Conforme



A.R.I
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège Social : 1 Avenue du Parc
80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN
992 868 935 RCS AMIENS (2025 B 01167)

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Jordy, Michel, Ghislain FLAUTRE,

Né le 21 Mai 1992 à Abbeville (80100),

De nationalité Française,

Marié en premières noces en la Mairie de Saigneville (80230) le 12 Juin 2021 avec Madame Angélique, Annie, Yvette FLET, née le 18 Décembre 1989 à Abbeville (80100), de nationalité Française, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis,

Demeurant ensemble à Saigneville (80230), 2 Bis Rue de la Place,

Agissant en qualité de Président de la Société dénommée A.R.I, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis à Friville-Escarbotin (80130), 1 Avenue du Parc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 992 868 935 (2025 B 01167),

décide :

- de nommer Monsieur Mario, André, Henri, Alain FLAUTRE, né le 14 Mars 1973 à Saint-Valery-sur-Somme (80230), de nationalité Française, demeurant à Grand-Laviers (80132), 24 Rue du Soleil Levant, en qualité de Directeur Général de la Société, et ce, à compter du 1^{er} Mars 2026.

Monsieur Mario FLAUTRE, présent à la réunion, remercie vivement la Présidence de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, accepte le mandat de Directeur Général de la Société et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts sociaux pour son exercice.

Paraphe


DS


- que Monsieur Mario FLAUTRE exercera son mandat de Directeur Général de la Société à titre purement gracieux, et ce, sauf décision contraire et ultérieure de la Présidence.
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements et de représentation de Monsieur Mario FLAUTRE, au titre de son mandat de Directeur Général de la Société, sur présentation de justificatifs, et ce, à compter du 1^{er} Mars 2026.
- de donner tous pouvoirs à Maître Gauthier d'HELLENCOURT, Avocat, exerçant à Amiens (80090), 129 Rue Alexandre Dumas, Résidence Le Dumas, en vue de remplir toutes formalités de droit suite à l'adoption des décisions qui précèdent.

SIGNATURES ELECTRONIQUES

Il est rappelé que :

Article 1366 du Code Civil : « L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. »

Article 1367 du Code Civil : « La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte. Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Chaque signataire convient de signer électroniquement le présent procès-verbal des Décisions de la Présidence conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil, par l'intermédiaire de la plateforme « DOCUSIGN » laquelle est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du contrat, conformément aux lois sur la signature électronique.

Chaque signataire reconnaît et accepte par la présente que sa signature du contrat via le processus électronique susmentionné est effectuée en pleine connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois sur la signature électronique, et, en conséquence, chaque signataire renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit que la partie peut avoir à engager toute réclamation et/ou action en justice, résultant directement ou indirectement de ou concernant la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou la preuve de leur intention de prendre part à la présente à cet égard.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacune des Parties n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque partie à cet accord. La remise d'une copie électronique du contrat directement par DOCUSIGN à chacune des Parties constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque partie au contrat.

Paraphe


DS


Chaque signataire s'entend pour désigner Friville-Escarbotin (80130) comme lieu de signature du présent procès-verbal et reconnaît et accepte que le présent acte soit réputé signé le 1^{er} Mars 2026, nonobstant les dates effectives d'apposition des signatures électroniques indiquées ci-dessous.

Acte établi sur 3 pages

Comportant :

Mot Nul 0

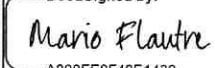
Mot Ajouté 0

PARAPH
JF

DS
ALF

Fait à FRIVILLE-ESCARBOTIN (Somme),
En QUATRE ORIGINAUX, dont UN
pour être déposé au Siège social et les
autres pour l'exécution des formalités
requises.

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,
Le PREMIER MARS.

NOM et Prénom	Signature
Monsieur Jordy FLAUTRE	« Lu et approuvé » Lu et approuvé Signé par :  9B774375EA4D43B...
Monsieur Mario FLAUTRE	« Lu et approuvé » « Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général de la Société » Lu et approuvé Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général de la Société DocuSigned by:  A800FE9F48E1432...